

Taxes Provinciales.

par le gouvernement de la province de Québec pour équilibrer le budget provincial, est d'opinion : 1° Que le parlement de la province pourrait opérer des économies plus grandes que celles qu'il a déjà faites dans les services publics ; 2° Que les nouvelles taxes imposées sur le commerce de cette province par l'Acte 55, 56 Vict., chap. 10, 15, 17, sont excessives et injustes, parcequ'elles sont mal réparties ; 3° Que, en vue de l'opposition manifeste au paiement de ces taxes, le gouvernement provincial soit prié d'en retarder la perception jusqu'après la prochaine session du parlement, afin de permettre au commerce de démontrer qu'elles sont nuisibles au développement matériel de notre province.

Les Travaux du Havre.

Au sujet des travaux du havre, la résolution suivante fut adoptée :—

Résolu : Que, vu l'importance des travaux entrepris par la commission du havre dans le port de Montréal, et les grands intérêts en jeu ; vu qu'il est ru-meur dans le public que les travaux de la grande jetée dans le port, commencés l'été passé, ne sont d'aucune valeur, mais plutôt faits en pure perte ; la commission du havre soit priée de permettre à la presse d'assister à ses délibérations, afin de bien renseigner le public.

Subséquentement, en vue d'une demande probable de subsides au gouvernement fédéral, le Conseil crut devoir attirer l'attention des représentants des comtés de Laprairie, Chambly et Verchères sur l'inopportunité d'accorder de tels subsides, parce que cette digue causerait des dommages aux terres de la rive Sud.

Le 21 novembre, le Conseil adopta la proposition suivante :—

Exposition de Chicago.

Considérant que le gouvernement de la province de Québec a nommé une commission spéciale pour le représenter à l'Exposition internationale de Chicago en 1893 ;

Considérant que cette commission aura pour principal but de promouvoir les intérêts agricoles de cette province, et que son rôle ne pourra guère s'étendre au-delà de cet objet ;

Considérant que le commerce de cette province, qui contribue pour une très large part aux revenus du Trésor, n'est pas représenté dans cette commission, et qu'il est utile qu'il le soit, de manière à profiter des nombreuses occasions qui se présenteront de mieux faire connaître notre province, et d'y attirer des capitalistes et des industriels étrangers ;

Résolu : Que cette Chambre prie le gouvernement provincial de bien vouloir ajouter à la commission qui le représentera à Chicago une personne compétente actuellement engagée dans le commerce ;

2° Que cette Chambre suggère respectueusement la personne de son président, M. L. E. Morin, sr., comme étant parfaitement qualifié à faire partie de la susdite commission dans les intérêts du commerce provincial.

Cette demande fut favorablement accueillie par l'honorable ministre de l'agriculture.

Dans le mois de janvier dernier, la nouvelle nous vint d'Angleterre que l'Association des Importateurs de Produits, de Bristol, avaient décidé de classer comme produits inférieurs le fromage de la province de Québec, qu'elle désignait généralement sous le nom de fromage "from the French section." Comme il est avéré que notre fromage ne le cède en rien aux produits analogues des

autres parties du Canada, des protestations générales s'élevèrent de tous côtés contre une décision aussi dommageable à toute l'exportation du pays. La Chambre de Commerce joignit ses protestations à celles des fabricants et exportateurs de fromage canadien. Le haut commissaire canadien à Londres a été spécialement chargé par le ministre fédéral de l'agriculture, de contrecarrer sans retard, par tous les moyens possibles, le mauvais effet créé sur le marché européen par la décision des marchands de Bristol.

Exportation du Fromage.

1893

Les élections de 1893 donnèrent le résultat suivant :—Président, M. L. E. Morin, aîné ; vice-président, M. H. Laporte.

Membres du Conseil : MM. G. Boivin, J. D. Rolland, L. E. Geoffrion, Alphonse Aumond, Joseph Contant, Joseph Fortier, G. G. Gaucher, Théodule Lefebvre, J. R. Savignac, Alphonse Racine, F. D. Shallow, D. Parizeau, C. H. Catelli, Remi Gohier, G. Marsolais, L. E. Beauchamp, Ans. Labrecque, J. B. A. Lanctot, Joseph Haynes, L. H. Painchaud, J. C. Jacotel, J. H. Pellerin.

Arbitres du Tribunal de Commerce : Alp. Leclaire, J. Grenier, J. D. Rolland, Hon. L. Tourville, J. E. Robert, Ovide Dufresne, D. C. Brosseau, D. Parizeau, Jos. Barsalou, L. H. Hébert, F. X. Dupuis.

Farines et Grains : Hon. L. Tourville, G. G. Gaucher, J. P. Daigle, Hurtubise, J. P. Lebel.

Provisions, Beurres et Fromages : Emile Lavigne, J. A. Vaillancourt, J. B. Bourassa, J. M. Dufresne, Thos. Gauthier, J. X. Perreault, H. Laporte, Charles Langlois.

Huiles et Foissos : L. W. Telmosse, J. Bte. Martin, J. E. Quintal, L. E. Geoffrion, D. C. Brosseau, L. E. Morin, jr.

Produits Chimiques : J. Contant, S. Lachance, A. Robert, Dr J. Leduc.

Cuir et Peaux : S. O. Delorme, G. Boivin, Emile Lavigne, J. E. Pelletier, Z. Desormeau, J. H. Pellerin, S. Côté, secrétaire.

De toutes les questions qui ont préoccupé la Chambre de Commerce durant cette année, la plus importante est indubitablement celle des taxes provinciales. Dès le 10 mars 1893, sur proposition de messieurs Lanctot et Fortier, le conseil se constituait en commission spéciale pour l'étude des réformes à apporter au système des taxes en vigueur dans notre province. Inutile de dire que le conseil s'est mis à l'œuvre et qu'il a tenu à ce sujet des délibérations fréquentes.

Le 19 mai, le conseil demanda au Trésorier de la Province de vouloir bien lui faire connaître la valeur totale cotisée de la propriété dans la Province de Québec, et aussi, la somme requise pour les frais d'administration du gouvernement provincial, en plus de la somme produite par les taxes de 1891.

Le 9 juin, le conseil reçut une lettre de l'assistant secrétaire provincial, l'informant de l'envoi des statistiques municipales à cette Chambre. Cette lettre déclarait en même temps que ces statistiques étaient incomplètes, grâce à la négligence de certains secrétaires-trésoriers de municipalité de se conformer à la loi.

Après délibération, la résolution suivante, proposée par M. Parizeau, M. P. P., appuyée par M. G. Boivin, fut adoptée à l'unanimité :—

Taxes Provinciales.